

Ce Recueil ne pouvait être seulement l'histoire de la ville de Lyon pendant une période restreinte, par exemple, du X^e au XIII^e siècle ; beaucoup plus étendu et complet, son cadre embrasse toutes les époques des annales lyonnaises, depuis le décret du sénat romain qui fonda la ville, jusqu'à la réunion récente à la cité des communes suburbaines. Ne pas dépasser le moyen âge c'eût été se priver de ceux des documents dont la connaissance importe le plus. Les temps modernes ne sont pas moins dignes d'études que le règne du roi Boson ; c'est très-bien de reproduire une charte du IX^e siècle qui donne le nom douteux d'un *ager* ou d'un insignifiant *pagus*, ou qui concède à un couvent oublié un vignoble, une manse ou un pré ; mais les lettres patentes dont est née la fabrication des étoffes de soie, mais l'acte qui a constitué dans son état actuel et définitif une agglomération de trois cent mille âmes doit exciter un intérêt beaucoup plus vif.

Pour les époques tout à fait contemporaines, il y avait, toutefois, une mesure à observer : les documents devenaient tellement abondants qu'il eût été impossible de les donner tous et même d'en faire un inventaire complet. Plus de trois mille pièces sont relatives à une seule période, celle de la première république pendant les dix années de sa vie. Il importe d'autant moins de recueillir ces actes législatifs ou administratifs des temps modernes qu'on les trouve avec une grande facilité dans deux recueils officiels, le *Moniteur* et le *Bulletin des lois*. J'ai donc dû me borner à ceux de ces documents de notre temps qui ont un caractère particulier d'importance, ou qui concernent des modifications fondamentales, soit dans les délimitations territoriales, soit dans l'organisation de la commune lyonnaise.

Une autre observation préalable paraît nécessaire : l'intérêt historique de cette grande collection est tout entier dans les documents eux-mêmes ; ils doivent occuper le premier plan